

lannion

informations

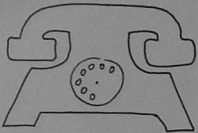
BULLETIN MUNICIPAL
de la
VILLE DE LANNION



N°2

4^e trimestre 1977

**LE SPORT
A LANNION**



Maire	37.43.68
Gendarmerie .. le 17 ou le 37.43.68	
Pompiers	18
Clinique Sainte-Thérèse, rue de Kérampont	37.04.19
Centre hospitalier	37.06.03
Commissariat police	37.40.45
S.N.C.F. voyageurs	37.03.01
S.N.C.F. gare	37.04.59
E.D.F.-G.D.F., dépannage ..	37.93.45

COMMUNIQUÉ

Un numéro du bulletin municipal, édité à 8.000 exemplaires, coûte environ 5.000 F, soit une dépense minimum de 20.000 F dans l'année. La commission « Information » a accepté qu'un appel soit fait à la PUBLICITÉ locale, pour diminuer cette charge financière. Les entreprises locales, intéressées par le passage d'une publicité dans le bulletin municipal, sont invitées à se faire connaître à la mairie de Lannion.

PERMANENCES DE LA MUNICIPALITÉ

Mercredi :
— De 9 h. à 10 h. : M. TAZE ;
— De 16 h. à 18 h. : M. JAGORET.
Jeudi :
— De 11 h. à 12 h. : M. POLICE ;
— De 17 h. à 18 h. : M. GUEGUEN ;
— De 17 h. à 19 h. : M. GOURIOU.
Vendredi :
— De 9 h. à 10 h. : M. GAUTIER ;
— De 10 h. 30 à 11 h. 30 : M. KERVOAS.

L'OFFICE MUNICIPAL DES PERSONNES AGÉES

Cet office est une association créée par la nouvelle municipalité, en vue d'organiser une politique d'ensemble pour répondre aux problèmes du troisième âge.

Il se propose en particulier d'exercer une action de coordination vis-à-vis des organismes déjà existants : logements-foyers, des Fontaines et, plus tard, de Ker-Uhel, foyer-club Auguste Dagorn, tout en recherchant les moyens de venir en aide aux personnes âgées dispersées dans l'ensemble de la ville et n'adhérant à aucune organisation. Son rôle est également d'informer les personnes du troisième âge sur leurs droits et sur les activités de loisirs et culturelles susceptibles de les intéresser. Il se propose, enfin, de recueillir tous renseignements sur les besoins des personnes âgées et de créer des services de nature à faciliter leur existence.

Cette association est donc ouverte à toutes les personnes du troisième âge de LANNION, ainsi qu'à celles qui pourraient apporter leur collaboration pour une meilleure solution des problèmes en cause. A la tête de l'office se trouve un conseil d'administration, composé de 5 délégués du conseil municipal (MM. JAGORET, ALLAIN, GUILLOU, KERVOAS et TAZE), 2 délégués du foyer-club Auguste Dagorn (Mme LE GALL et M. MELL), 3 délégués du Bureau d'Aide Sociale (MM. GAUTIER, LE FAUCHEUR et THEBAULT), ainsi que de 2 personnes qualifiées pour leur action au service du troisième âge (M. LEURET et Mme PARANTHOEN). Le président est M. GAUTIER, adjoint au maire, chargé des questions sociales.

Les recettes de l'association proviennent des cotisations de ses membres, des dons qu'elle pourrait recevoir et de la subvention municipale. L'animation en sera assurée par une permanente, Mlle CONTREAU, assistante sociale, dont la première tâche sera la gestion du restaurant du foyer Auguste-Dagorn.

D'autres tâches viendront au fur et à mesure que seront connus les besoins de la population âgée : développement de l'aide ménagère, organisation de soins à domicile, peut-être repas à domicile. Il appartient aux usagers eux-mêmes d'exprimer leurs souhaits quant aux réalisations à mettre sur pied.

L'objectif de la nouvelle municipalité n'est certes pas de se substituer aux initiatives privées, à commencer par celles des personnes âgées elles-mêmes, mais d'aider celles-ci à s'organiser pour résoudre elles-mêmes leurs propres problèmes. C'est par une collaboration entre élus, bénévoles et personnes du troisième âge que celles-ci obtiendront les conditions de vie qui leur permettront de vivre une heureuse vieillesse.

Edité par la municipalité.

Distribué gratuitement à la population.

SOMMAIRE

L'Office Municipal des personnes âgées	P. 2
L'emploi et l'avenir de l'électronique	P. 3
Plan d'occupation des sols	P. 3
Qui attribue les logements ?	P. 4
Transport urbain	P. 4
Clubs sportifs lannionnais	P. 5
Activités sociales et culturelles	
Groupe rencontre	P. 8
Centre Culturel Breton	P. 9
Auberge de Jeunesse de Lannion ..	P. 9
Échos de Ker-Uhel	P. 11
Histoire d'un lycée d'état	P. 11
Tribune libre	P. 12

Imprim. lannion

La PRIORITÉ des PRIORITÉS : l'emploi et l'avenir de l'électronique

Bien avant d'être élu maire de notre cité, j'ai toujours eu pour préoccupation essentielle le souci du devenir de l'industrie électronique, et par voie de conséquence, le problème de l'emploi.

La sécurité de l'emploi est aujourd'hui menacée par le progrès technologique - notamment par le passage de la commutation électromécanique à la commutation électronique - et la restructuration industrielle du secteur des télécommunications - fusions et absorptions d'entreprises - mise en œuvre par nos grandes entreprises capitalistes soutenues par les pouvoirs publics.

Lannion, capitale de l'électronique, est touchée de plein foudroiement par cette politique. Des rumeurs font état de suppression d'emplois, de secteurs de recherche, voir d'usine entière. Pour en avoir le cœur net, j'ai demandé et obtenu une audience auprès de M. Souviron, haut fonctionnaire des télécommunications. Voici les enseignements instructifs que j'ai retirés de cet entretien :

— Suppression d'emploi : on en parle mais ce n'est pas certain !

— Suppression du service des composants du C.N.E.T. : Il s'agirait d'un transfert à Grenoble - seuls seraient concernés 10 ou 20 emplois.

— Suppression de SOCOTEL : Cette société risque de « couler » par le fait de Thomson qui désire reprendre son indépendance afin d'asseoir son autorité au sein des sociétés

dites « de pointe » et dominer ainsi le cartel de ces mêmes grandes sociétés.

Ainsi nous assistons à cette démission des pouvoirs publics dans ce secteur important de l'économie où les grandes sociétés privées dictent, chaque jour davantage, au détriment de l'intérêt public, leurs seules volontés.

Nous devons nous préparer à nous battre pour que soient maintenus sur place les emplois, tous les emplois, en attendant qu'une victoire des forces de gauche aux élections législatives du printemps de 1978 permette la mise en œuvre d'une véritable planification démocratique de notre économie et d'un contrôle par les pouvoirs publics des grandes sociétés de ce secteur des industries téléphoniques.

Cependant, la sécurité et le développement de l'emploi dans notre région et notre ville ne doivent pas reposer uniquement sur les grandes sociétés de notre zone industrielle. Les petites et moyennes entreprises doivent pouvoir venir s'installer dans notre ville, créant des emplois plus diversifiés.

Des contacts sont pris avec une petite entreprise qui a manifesté le souhait de s'installer et de se développer dans notre ville. Le conseil municipal examinera très prochainement les problèmes que posent cette installation - achat d'un terrain, construction de bâtiments. Il est indispensable que tous nos efforts soient portés dans cette direction pour permettre au maximum de Lannionnais de vivre et de travailler au pays.

Pierre Jagoret, maire de Lannion

P.O.S. Plan d'Occupation des Sols

A peine installée, en mars dernier, la nouvelle municipalité de Lannion a mis au premier rang de ses préoccupations l'un des dossiers les plus pressants et les plus importants : la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Dossier pressant puisque, conformément à l'arrêté préfectoral, la révision du Plan d'Occupation des Sols doit être achevée à la fin de l'année 1977.

Dossier important car, tous les Lannionnais doivent le savoir, le Plan d'Occupation des Sols indique les grands axes du développement urbain de notre commune, conditionne notre politique d'équipements et engage les budgets communaux alimentés par les contributions des citoyens. Enfin, il aménage et ce n'est pas le moins grave, notre cadre de vie, pas seulement celui des propriétaires, des vendeurs et des acheteurs de terrains mais l'environnement de tous les Lannionnais.

Quels sont les objectifs visés par le Plan d'Occupation des Sols

Le projet de Plan d'Occupation des Sols publié en janvier 1975 avait, dès sa parution, soulevé bon nombre de critiques exposées par les particuliers dans les « cahiers de doléances » ouverts dans les mairies de l'agglomération, les associations de défense, les partis politiques. Critiques sur le fond, c'est-à-dire sur les orientations, l'aménagement, la vocation des terres, critiques sur la forme, c'est-à-dire sur la manière dont avait été élaboré le projet.

Après avoir étudié et réfléchi ensemble sur ces critiques,

les élus ont retiré quelques lignes directrices qui peuvent guider notre action.

1. — Organiser un type de développement urbain préservant l'originalité de notre situation géographique et de nos sites naturels tout en respectant les goûts des habitants. A l'extension urbaine en zones périphériques autour du vieux centre urbain, il est de loin préférable de substituer un développement des centres secondaires déjà existants, tels Buhullen, Loguivy, Sarvel, Beg-Léguer, La Ru, Brélévénec, Le Rusquet, solution qui préserve la communauté et l'âme villageoise et qui présente l'avantage de trouver sur place les équipements de base : eau, électricité, voirie, etc...

2. — Assurer la protection et l'avenir des terres agricoles dans les secteurs où l'agriculture est solidement implantée et où les exploitants, surtout les jeunes, manifestent la volonté de maintenir et de développer leur exploitation. A un moment où sévit une crise de l'emploi conséquence des incohérences de la politique Giscard-Barre, n'est-il pas primordial de tout faire pour favoriser et encourager le maintien des emplois dans le secteur agricole ?

Cette question soulève bien d'autres : les nuisances de certaines exploitations, les constructions en zone agricole entre autres.

3. — Organiser la protection des espaces naturels, bois, rives des cours d'eau, plages, sites, en faciliter l'accès par des chemins piétonniers ou les plates cyclables. Il n'est que temps d'agir pour sauvegarder et mettre en valeur ce patrimoine naturel. C'est l'affaire de tous.

Par quels moyens atteindre ces objectifs

Il n'est pas facile de résoudre les problèmes à la satisfaction de tous. Permettre la construction partout paraît séduisant, c'est après tout, la solution qui délivrerait les élus de bien des soucis, qui satisferait à la fois acheteur et vendeur, ce n'est pas une attitude responsable. La construction anarchique, outre le « mitage » de l'espace communal qui paralyse à court terme l'activité agricole et la dégradation définitive des sites, se traduirait par un accroissement des charges assumées par la collectivité, les adductions d'eau, de gaz, d'électricité, téléphone, l'éclairage public, la voirie, le ramassage des ordures ménagères, les services de ramassage scolaire, autant de revendications qu'expriment les habitants trop isolés.

Alors pour travailler à cette tâche, le conseil municipal a constitué un groupe de travail qui s'est réuni au moins d'avril et qui, tant sur le terrain qu'en séance de travail, se consacre à ces problèmes. Il s'agit de MM. Gouniou, Guéguen, Police, Le Cozannet, Le Pierrès, Kervoas, Le Mee, Burel, Le Faucheur, Cloarec, Allain, Morin. Ils sont aidés par M. Patrick Guyard, diplômé de

géo-architecture qui effectue la mise à jour des projets au fur et à mesure de l'avance des travaux.

Mais faire un Plan d'Occupation des Sols pour les citoyens de la commune, c'est surtout le faire avec eux, dans l'esprit de concertation que nous avons préconisé avant les élections. C'est pourquoi, depuis le mois d'avril, les élus ont rencontré des représentants des associations de défense, des syndicats d'agriculteurs, des commerçants, et c'est pourquoi dès le mois prochain, la commission des élus du Plan d'Occupation des Sols organisera des réunions d'information et de discussion avec les habitants de chaque secteur. Nous tenons à ce que ces réunions aient lieu avant les séances de travail qui regrouperont les élus et les représentants des services de l'équipement et des services publics.

Puissent au cours de ces réunions publiques être résolues nombre de difficultés. En tant qu'élus nous y participons en toute franchise avec pour seul souci celui de défendre l'intérêt du plus grand nombre et l'avenir de notre patrimoine.

TRANSPORT URBAIN

Un service de transport urbain assuré par la compagnie de cars C.A.T. fonctionne depuis le 15 mars 1977, entre la Z.U.P. (église Saint-Yves) et la gare routière.

Le prix du billet est de 1,80 F, le carnet de 10 billets : 15 F.

La municipalité a fait le bilan après une période d'essai de 6 mois :

— La participation moyenne a été de 22 personnes par jour, la journée du jeudi ayant la plus forte participation ;

— Le coût pour la commune est de 300 F par jour, soit 42.000,00 F pour 5 mois 1/2 ;

— Les recettes se sont élevées à 12.500,00 F pour la même période.

Le déficit se monte donc à 34.500,00 F.

Après réflexion, la municipalité a souhaité maintenir ce service de transport urbain en essayant de l'améliorer : horaires mieux choisis, utilisation de mini-car, modification du trajet vers Rallye et centre-ville.

Pour l'avenir, la municipalité étudiera la possibilité d'acquiescer deux mini-bus qui pourraient assurer un service continu dans toute la ville.

CENTRE DE LANGUES DE ST-BRIEUC

Les cours annuels d'anglais, allemand, espagnol et breton du Centre de Langues de Saint-Brieuc reprennent à la fin septembre. Différents niveaux sont prévus : du niveau débutant au niveau conversation courante.

Ces cours annuels se déroulent d'octobre à mai, à raison de :
— Une séance de 3 heures par semaine en après-midi (total annuel : 90 heures) ;
— Ou deux séances de 2 heures par semaine, en soirée (total annuel : 100 heures).

Pendant les vacances scolaires, il n'y a pas de séances pour les cours annuels, toutefois, des cours intensifs sont organisés.

Les cours annuels sont ouverts à tous : scolaires, étudiants, adultes de tous âges, salariés d'entreprise... Pour ces derniers, le coût du stage est imputable sur la taxe de formation permanente.

En fin d'année, un voyage en Grande-Bretagne est organisé pour les auditeurs qui souhaitent mettre en pratique leurs nouvelles connaissances.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, s'adresser :

Comité d'Expansion Economique des Côtes-du-Nord, 6, Place du Général de Gaulle, 22000 Saint-Brieuc. Tél. 61.19.50 poste 26-48.

QUI ATTRIBUE LES LOGEMENTS ?

C'est la commission municipale des affaires sociales transformée en commission du logement.

Le président en est M. Jean TAZÉ ; elle est composée de MM. GAUTIER, KERVOAS, PINEL et de Mme JOUBERT, conseillers municipaux. Participent également : M. MINOTTE, représentant l'office H.L.M., et Mme GALLOU qui prend les inscriptions en mairie et tient à jour le fichier des demandes.

La ville dispose d'un certain nombre de logements, les autres étant attribués aux entreprises de la zone industrielle (dans un prochain bulletin, nous y reviendrons).

La commission a commencé à fonctionner le 6 avril 1977 et se réunit au début de chaque mois.

Les critères retenus sont :

- Ancienneté d'inscription ;
- Cas sociaux ;
- Travailler à Lannion.

La commission favorise les échanges lorsque les demandes sont justifiées.

Nous demandons à toutes les personnes qui désirent un logement ou faire un échange, de se faire inscrire auprès de Mme GALLOU.

N.B. — Depuis le mois de juin, c'est également la commission qui attribue les logements au foyer de personnes âgées des Fontaines.

Nous tenons à signaler qu'aucun logement attribué à la ville ne reste vacant.

SPORT

Ce mémento du sportif lannionnais vous est proposé par l'Office Municipal des Sports. Si vous désirez des informations complémentaires concernant une activité particulière ou si vous souhaitez voir naître une nouvelle activité, adressez-vous à :

L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
Rue de la Bienfaisance — LANNION
Tél. : 37-94-85

SPORTS	CLUBS	Président et responsables	N° de téléphone	CATEGORIES	JOURS ET HEURES D'ENTRAINEMENT	LIEU	CONDITIONS
ATHLÉTISME	A.S.P.T.T.	M. TASSEL Ecole de Kériaden		Toutes catégories et enfants	Dimanche, 9 h. Mercredi, 14 h. à 16 h.	Stade A.S.P.T.T.	Cotisations + assurances - 40 F pour adultes
BALL-TRAP	C.O.L.T.T.	M. LE CORRE André	38.42.43 poste 221	Hommes et femmes	Samedi, 14 h. à 17 h.	Stade du Linkin Péros Guirec	20 F par concours
BASKET-BALL	A.S.P.T.T.	M. FICHAUT	38.30.02	Poussins et poussines Benjamins Minimes filles Cadettes Minimes garçons et cadets junior et seniors filles	Mercredi, 13 h. 30 à 15 h. Mercredi, 15 h. à 16 h. 30 Mercredi, 16 h. 30 à 18 h. Mercredi, 18 h. à 19 h. 30 Mercredi, 17 h. à 18 h. 30 Mercredi, 18 h. 30 à 20 h.	Salle A.S.P.T.T. Salle A.S.P.T.T. Salle A.S.P.T.T. Salle A.S.P.T.T. Salle I.U.T. Salle A.S.P.T.T.	40 F pour tous les adhérents
		M. SAULEAU	38.31.44				
	Stade Lannion	M. LE OUEVEN	37.04.05	Ecole de basket (garçons et filles) Cadettes	Samedi, 14 h. à 16 h. S'adresser à M. LE OUEVEN	Salle I.U.T. Salle C.E.S.	A partir de 6 ans : 15 F pour l'assurance Pas de cotisation
		M. AUBRY	38.55.37	Juniors - Seniors hommes	Mardi, jeudi, 20 h. 30 à 22 h.	Salle I.U.T.	Pas de cotisation
BILLARD	A.S.P.T.T.	M. ANSELMO	38.24.38	Toutes catégories	Tous les soirs	Salle A.S.P.T.T.	Membres P.T.T. 30 F Non P.T.T. 50 F
BOXE	Boxing-Club Lannionnais	M. BALCH M. LE BRAS Yves	37.03.66 38.43.95	Boxe éducative Boxe amateur	Mercredi, 15 h. à 17 h. Mardi, jeudi, 19 h. à 20 h. 30	Salle O.M.S. rue de la Bienfaisance Salle O.M.S.	De 11 à 16 ans, contrôle médical Assurances : 15 F Pas de cotisation
		M. HUNAUT Ponthoen Séver	38.49.08 à partir de fin décembre	Ecole canoë-kayak Club	Mercredi, 14 h. à 17 h. Mardi, samedi, 14 h. à 17 h.	Local près du Pont de Kernaria	Savoir nager 50 m. Autorisation des parents Certificat médical Gratuite. 20 F à 40 F suivant la catégorie
CYCLO-TOURISME	C.O.L.T.T.	M. J. GUIL- LERM	38.42.43 Poste 206	Toutes catégories	S'adresser à M. GUILLERM		Membres L.T.T. et famille.
		M. HUMBERT	38.44.85	Toutes catégories	S'adresser à M. HUMBERT		Membres S.A.T. et famille.
		M. EVEN A.	37.02.92	Toutes catégories	Le dimanche matin Rassemblement à St-Nicolas	Ancienne route de Quingamp	Cotisations 33 F Assurance 20 F
	A.S.P.T.T.	M. GUENEC	38.21.92	Toutes catégories	Le dimanche matin		+ 15 ans 65 F 16/14 ans : 50 F - 14 ans 45 F
CYCLISME	Vélo-Club du Trégor	M. LE PAPE M. LE GALL	37.47.68 38.75.89	Ecole de cyclisme Club cycliste	Préparation physique Mardi, 19 h. à 20 h. Mardi, 19 h. à 20 h.	Gymnase du lycée Gymnase du lycée	A partir 10 ans
		M. COROL- LOU M. HÉLARY	37.44.71 38.24.51		S'adresser à M. COROLLOU ou M. HÉLARY		

SPORTS	CLUBS	Président et responsables	N° de téléphone	CATEGORIES	JOURS ET HEURES D'ENTRAINEMENT	LIEU	CONDITIONS
DANSE	Académie de Danse du Trégor	M. CHASSIN	43.87.94	Fillelles et jeunes filles	Mercredi, entre 14 h. et 19 h.	Salle O.M.S. rue de Kermaria	A partir de 5 ans.
ÉDUCATION PHYSIQUE	A.S.P.T.T.	M. MARQUET	38.21.92	Adultes	Mardi matin, 9 h. Samedi matin, 9 h. 30	Salle A.S.P.T.T.	Cotisation : 30 F
ESCRIME	A.S.P.T.T.	M. COMBET	38.23.96	Adultes et enfants	Lundi, vendredi, 18 h.	Salle A.S.P.T.T.	Cotisations : Adultes : 30 F Enfants : 25 F
FOOT-BALL	A.S.P.T.T.	M. REVEL M. GRAND-JEAN	38.30.76 38.22.36	Jeunes Adultes	Mercredi, de 14 h. à 18 h. Mardi, jeudi, 18 h.	Terrain A.S.P.T.T.	Cotisations : Adultes : 40 F Jeunes : 30 F
	F.C. Servel	M. LE BARZIC Dom.	37.04.62 38.46.91	Ecole de football Autres catégories	Samedi, 14 h. Mardi, jeudi, 18 h.	Stade de Servel	A partir de 8 ans Pas de cotisation.
	Union Sportive Lannionnaise	Docteur OLLIVIER	37.03.45	Ecole de football Minimes - Cadets Juniors - Seniors	Stade Forlach, 14 à 16 h. le samedi Mercredi, 14 h. 30 à 16 h. Mercredi, 16 h. à 17 h. 30 Mercredi et vendredi, à 19 h. 30	Stade Forlach Stade Forlach Stade Forlach Terrain stabilisé de Park-Nevez	Age : 8 ans Pas de cotisation
FOOT-BALL	Stade Lannionnais - Corporatifs -	M. CAMPION M. PERON D.	37.01.26 37.04.83 35.44.55 37.94.72	Ecole de football Minimes - Cadets Juniors - Seniors Seniors	Samedi, 14 h. à 16 h. 30 Mardi, jeudi, 17 h. à 18 h. 30 Mardi, jeudi, 18 h. 30 à 20 h. 30	Terrain Bel-Air Terrain Bel-Air et stabilisé de Park-Nevez	Age : 8 ans Cotisation-assurance 25 F. Pas de cotisation.
	Gymnastique volontaire féminine	Mme JOURNET	37.94.06 après 16 h. 30	Gymnastique Natation	Mardi, 20 h. à 21 h. 30 Jeudi, 19 h. 15 à 20 h. 15	Gymnase lycée Piscine municipale	60 F assurance comprise 4 F le bain
HALTÉROPHILIE et MUSCULATION	Haltérophilie-Club Lannionnais	M. CAPRON	88.11.83 Poste 326	Ecole haltérophilie Club	Mercredi, 17 h. à 19 h. Dimanche, 9 h. à 12 h. Mercredi, 20 h. à 22 h. Vendredi, 20 h. à 22 h.	Salle O.M.S. rue de Kermaria	Age : 14 ans Licence assurance : 20 F
HAND-BALL	A.S.P.T.T.	M. MOREL	38.23.65	Ecole hand-ball Adultes	Mercredi, 10 h. à 12 h. Jeudi, 20 h. à 22 h.	Salle A.S.P.T.T.	Cotisation : 30 F Cotisation : 50 F
JUDO	A.S.P.T.T.	M. COUDRIN	38.26.10	Jeunes Adultes	Mardi, 18 h. à 20 h. Mercredi, 10 h. à 12 h. Mercredi, 15 h. 30 à 18 h. 30 Mercredi, 18 h. à 20 h. Jeudi, 18 h. à 20 h. Vendredi, 18 h. à 20 h.	A.S.P.T.T.	Cotisation : 65 F Cotisation : 100 F
KARATÉ	Karate-Club Lannionnais	M. ALVAREZ	20.87.67	Jeunes Adultes	Mardi et vendredi, de 17 h. 15 à 19 h. 45 Mardi et vendredi, de 19 h. à 20 h. 30	Salle O.M.S. rue de Kermaria	Age : 10 à 15 ans Cotisation : 130 F
NATATION	A.S.P.T.T.	M. LE GALL	38.20.49	Initiation sportive Pré-entraînement Compétition	Mardi, 18 h. à 19 h. 15 Mercredi, 18 h. à 19 h. Vendredi, 18 h. à 19 h. Lundi, 19 h. 30 à 20 h. 30 Mercredi, 18 h. à 19 h. Mardi, 18 h. à 19 h. Mercredi, 19 h. à 20 h. 30 Vendredi, 19 h. à 20 h.	Piscine municipale	Membres P.T.T. : 65 F Non P.T.T. : 70 F
	Clubs corporatifs : S.A.T. L.I.T.T. S.I.E.			Toutes catégories	S.A.T., Vendredi, de 17 h. à 18 h. L.I.T.T., S.I.E., Mardi, de 19 h. 15 à 20 h. 45	Piscine municipale	

SPORTS	CLUBS	Président et responsables	N° de téléphone	CATEGORIES	JOURS ET HEURES D'ENTRAINEMENT	LIEU	CONDITIONS
PÊCHE en MER	A.S.P.T.T.	M. DELPEY	38.25.17	Adultes	Sorties en week-end	S'adresser à M. DELPEY	Cotisation : 30 F plus participation aux frais de sorties
PLANCHE à VOILE	A.S.P.T.T.	M. AMICAL	33.21.38	S'adresser à M. AMICAL	Non encore déterminées		Cotisation : 135 F
PLONGÉE SOUS-MARINE		M. L. LEON	35.55.24	Ecole en piscine Plongée	Dimanche, 8 h. à 9 h. 30 Mars à novembre, cales Ploüzanec Novembre à mars, piscine, le dimanche Mêmes jours	Piscine, dimanche matin, 8 h. à 9 h. 30	12 ans : 140 F 16 ans : 200 F 18 ans : 50 F
		M. IGAS-DOLE	38.75.48	Section chasse		Mêmes lieux	16 ans : 50 F
		M. VINCENT M. LE BARBU	38.46.33 38.42.43	Adultes Adolescents	19 h. 15 à 20 h. 45 20 h. 45	Mardi, 19 h. 15 à 20 h. 45 Mardi, 19 h. 15 à 20 h. 45	Piscine
RUGBY	A.S.P.T.T.	M. BESSON	38.29.12	Jeunes Adultes	Mercredi, 13 h. 30 à 16 h. Mercredi, 18 h. à 20 h.	Stade A.S.P.T.T. Stade A.S.P.T.T.	Cotisation : 30 F Cotisation : 60 F
TENNIS	A.S.P.T.T.	M. HARDY	38.30.58	Entraînement des équipes Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 20 h. à 22 h. 30 Les autres adhérents doivent s'inscrire pour obtenir des heures disponibles		Salle A.S.P.T.T.	Membre P.T.T. : 60 F Autres : 200 F
	Corporatifs chaque usine à sa section tennis	S.A.T. S.I.E. L.I.T.T. I.R.T. S.O. CO TEL E.D.F. Municipaux					
TENNIS de TABLE	Raquette Lannionnaise	M. AUFFRET	38.44.85	Ecole de tennis de table Club	Mercredi, 14 h. 30 à 17 h. 30 Mardi, 17 h. 30 à 20 h. Vendredi, 20 h. 45 à 22 h. 45	Salle O.M.S. rue de Kermaria	
	Tennis de table de la Côte de Granit	M. MINOTTE	37.54.94	Jeunes Club	Mercredi, 14 h. à 17 h. Samedi, à partir de 15 h.	Salle O.M.S. rue de Kermaria	
	A.S.P.T.T.	M. GOURMELON	38.22.84	Enfants Adultes	Mercredi, à partir de 14 h. Mardi, mercredi, jeudi, soir	Salle A.S.P.T.T.	Cotisation : 30 F Cotisation : 45 F
Le tennis de table se pratique au niveau corporatif dans toutes les usines. Les entraînements ont lieu tous les soirs dans les salles de l'O.M.S.							
TIR à l'ARC	Archers du Trégor	M. LEROY	38.24.89	Toutes catégories	Samedi, 14 h. à 17 h.	Route de Trégas tel. face à l'entrée du parking de l'aéroport	
VOILE	A.S.P.T.T.	M. HAUSSONNE	38.26.69	Toutes catégories	S'adresser à M. HAUSSONNE pour les sorties et croisières.		Cotisation P.T.T. : 50 F Autres : 75 F + participation aux frais de sortie
VOLLEY-BALL	A.S.P.T.T.	M. LE BROZEC	37.54.53	Jeunes Adultes	Mardi, 18 h. à 20 h. Mardi, 20 h. à 22 h.	Salle A.S.P.T.T.	Cotisation : 40 F Cotisation : 70 F
WATER POLO	A.S.P.T.T.	M. LE GALL	38.20.49		Samedi, 13 h. 30 à 15 h.	Piscine municipale	
YOGA	A.S.P.T.T.	M. LECLERC	38.26.63	Toutes catégories	Lundi, 18 h. à 20 h. Samedi, 9 h. 30 à 11 h. 30	Salle A.S.P.T.T.	Cotisation : 100 F

GROUPE «RENCONTRES»

programme
du
quatrième
trimestre 1977



Pour la dixième fois, le Groupe « Rencontres » se prépare à redémarrer une saison où il proposera un certain nombre de spectacles divers, animations, débats... Le but de ces différentes manifestations ? Distraire bien sûr, mais aussi donner aux gens de la région de Lannion, des occasions de se retrouver, de se rencontrer, de discuter. Nous voudrions ainsi contribuer, avec les autres groupes, maisons de quartier ou autres, à créer une certaine animation durant toute la saison d'hiver. Il n'est pas facile d'organiser ce genre d'activités ! Indépendamment du peu de temps dont nous disposons, nous nous

heurtions à Lannion, au manque d'équipements culturels : pas de salle, pas d'éclairages, de sonorisation... A chaque fois, il faut dépenser beaucoup d'énergie pour tout faire aux moindres frais, trouver des projecteurs, ou un piano, installer une salle, etc...

Alors bien sûr, dans ces conditions, on se pose souvent des questions, ou on se laisse aller au découragement. Mais il suffit aussi d'un spectacle qui marche bien, ou du plaisir d'une soirée réussie pour nous regonfler et nous inciter à continuer...



Paul Nehr

programme

- MERCREDI 5 OCTOBRE, à 21 h.
Palais des Congrès de Perros-Guirec :
Soirée Roumaine, avec l'ensemble musical **DIMBOVITA**.
(Instruments traditionnels).
- LUNDI 24 OCTOBRE, à 21 h.
Salle Omnisports de Lannion :
Récital Anne SYLVESTRE.
- MARDI 15 NOVEMBRE, à 21 h.
Salle Saint-Yves de Lannion :
- **L'Herbe à tonnerre**, par le Théâtre du Totem.
Spectacle fantastique et poétique.
- FIN NOVEMBRE, à 21 h.
Centre de Ker-Uhel de Lannion :
Conférence - débat avec M. COSSON, professeur à l'U.E.R.E.P.S. de Rennes.
- **Le sport : phénomène culturel ?**
- MI-DECEMBRE, à 21 h.
Centre de Ker-Uhel de Lannion :
Veillée avec Paul NEHR.
Histoires, contes populaires, poèmes.

KREIZENN SEVENADUREL LANUON centre culturel breton

Après près de deux cents membres actifs, le Centre Culturel Breton de Lannion est, depuis plusieurs années, un élément important de la vie lannionnaise. Créé en 1969, il s'est donné pour but de promouvoir la renaissance de la culture bretonne. Aux cours de breton dispensés la première année, sont venus s'ajouter des cours de danse et de musique et des activités de plus en plus diversifiées (animations et spectacles).

Comme tous les ans, le Centre Culturel Breton va effectuer sa rentrée au début du mois d'octobre et voici les différentes activités qui seront proposées cette année.

Des cours de breton (trois niveaux différents) sont proposés le mardi soir, à 20 h. 45, au CES Charles Le Goffic. Le but de ces cours est d'arriver à une connaissance du breton parlé et écrit. Une méthode audio-visuelle est utilisée pour les débutants.

Les cours de danse, qui ont pour but l'apprentissage des danses des différentes régions de haute et basse Bretagne, sont répartis en deux niveaux : débutants le mardi, à 17 h. 30, et perfectionnement le jeudi, à 17 h. 30. Ces deux cours ayant lieu au centre culturel de la rue Jean Savidan.

Les cours de musique ont lieu à la salle Saint-Elivet :

- Le lundi, à 17 h. 30, cours de bombarde pour débutants ;
- Le mercredi, à 17 h. 30, cours de perfectionnement pour les sonneurs de bombarde et cours de flûte pour débutants.

Tous ces cours sont largement ouverts à la population de Lannion et des environs.

Outre ces nombreuses activités, le Centre Culturel Breton organise pour les bretonnants et les personnes qui veulent améliorer leur pratique de la langue, des randonnées pédestres et des journées de travail à la ferme.

Pour les enfants, des activités dirigées en breton, le mercredi après-midi.

En liaison avec d'autres centres culturels, des journées d'étude de danse et de chant.

Des renseignements complémentaires sur le fonctionnement du centre peuvent être obtenus auprès des différents animateurs aux heures de cours, ou durant la permanence tenue le jeudi, de 17 h. 30 à 19 h., au local dont dispose le centre culturel au nouveau centre socio-culturel, ou encore, en écrivant à :

Kreizenn Sevenadurel Lanuon
Centre socio-culturel, rue Jean Savidan
22300 Lannion

AUBERGE DE JEUNESSE programme année 77-78



RANDONNEES PEDESTRES.

Programme à la disposition des intéressés à l'Auberge de Jeunesse.

Prochaine randonnée, le 9 octobre, dans le Pays des Abers.

A ces randonnées s'ajouteront, mais à la demande des personnes intéressées, des sorties plus spécialisées : connaissance des oiseaux, de la flore, des champignons, du milieu marin, etc... Pour cela, il suffit de contacter dans la semaine le responsable de l'Auberge de Jeunesse. Ces promenades « écologiques » pourraient s'effectuer le samedi ou le dimanche.

RANDONNEES CYCLISTES.

Aucune programmation n'a été fixée. Toutefois, des randonnées « informelles » sont prévues le dimanche matin. De préférence avertir le responsable de l'Auberge de Jeunesse, en milieu de semaine, pour en permettre l'organisation. Les bicyclettes peuvent être louées à l'Auberge.

TISSAGE.

Pour cet atelier qui, d'année en année, touche de plus en plus de personnes, nous souhaitons le structurer de manière à répondre au maximum à la demande des intéressées. Aussi nous proposons une réunion d'information à toutes les personnes déjà inscrites ou non à cet atelier, le vendredi 30 septembre, à l'Auberge de Jeunesse, 6, rue du 73^e Territorial, à 20 h. 30.



Randonnées pédestres

DANSES POPULAIRES.

Devant le succès rencontré l'an passé, nous reconduisons évidemment cette activité pour 77-78, mais le jour n'est pas encore déterminé. Toutefois, elle commencera début octobre. A préciser qu'aux danses folkloriques de tous les pays, vient s'ajouter l'initiation aux danses modernes.

PHOTOS.

Nous voudrions cette année offrir aux amateurs, en plus de l'apprentissage au développement noir et blanc, d'autres possibilités. C'est ainsi que nous envisageons le samedi après-midi ou le dimanche matin, des séances de prises de vue, le développement et la confection de diapositives couleurs, etc., un montage audio-visuel sur le Trégor.

CONNAISSANCE DU MONDE.

Ces conférences, cette année, choisies rigoureusement sont au nombre de quatre. Nous signalons deux changements : la séance du lundi soir est supprimée, vu la faible participation des adultes ; ces séances auront lieu soit le lundi, soit le mardi, à 9 h. et 14 h. Priorité sera donnée aux scolaires.

PROGRAMME SAISON 1977-1978

Cinéma Le Club — LANNION

17 OCTOBRE 1977	HOMMES ET BETES DE CAMARGUE
29 NOVEMBRE 1977	ARDENTE ESPAGNE
31 JANVIER 1978	CAMÉRA BUISSONNIÈRE A LA REUNION
6 MARS 1978	ANGLETERRE, TRADITIONS ET CONTRASTES

VEILLÉES.

Prévue mensuellement, cette soirée pourrait se dénommer autrement car elle sera ce que les participants en feront. Nous voulons en toute simplicité donner les moyens aux gens de communiquer. Au programme : musique traditionnelle, contes et légendes, montage diapos sur un voyage, discussion autour de l'actualité ou d'un fait précis et vécu à Lannion... et toute autre proposition facilitant l'échange et la détente. Bien sûr on dansera et on boira le « gist ar vro » !

INFORMATION.

Bien que celle-ci existe, qu'elle s'amplifie parfois, qu'elle s'allie à la concertation, nous nous apercevons tout de même, et trop souvent hélas, que les gens sont mal informés.

Aussi, sans vouloir avoir la prétention de faire mieux que d'autres, nous estimons qu'une association d'éducation populaire comme la nôtre doit contribuer à l'information objective de tout Lannionnais.

Nous proposerons dans les semaines et dans les mois qui viennent des expositions, journées d'information et semaines d'animation sur la situation de l'emploi à Lannion, sur la jeunesse et sa place dans la société, sur les élections législatives.

Sur ce dernier point, nous envisageons un grand débat public avec la participation de tous les candidats et où chacun pourra poser les questions susceptibles d'intéresser les électeurs de la circonscription.

Actuellement, aucun contact n'a encore été pris avec les postulants à l'Assemblée Nationale, nous attendons de connaître la liste définitive des candidats pour leur demander leur accord.

Avant ce grand débat, nous souhaiterions faire connaître aux Lannionnais, le rôle du député dans sa circonscription, dans les différentes instances départementales, régionales et à l'Assemblée Nationale, ainsi que le budget de l'Etat.

Ce sera un gros travail et nous comptons sur tous pour contribuer à la réalisation de ce vaste projet.

ANIMATION DU QUARTIER RIVE GAUCHE.

Mi-juin, nous avons proposé aux deux élus municipaux qui siègent au comité de gestion de l'Auberge, d'organiser conjointement une réunion publique sur l'animation du quartier de la Gare, Kerpont, Haute-Rive, Pen-an-Ru, Kergomar, Beg-a-Land, etc... pour connaître les besoins des habitants et essayer de définir les moyens pour que ce quartier sorte de sa léthargie. Nous apprenons aujourd'hui que ce débat aura probablement lieu fin septembre. Nous vous informons prochainement des date, heure et lieu exacts. Nous souhaitons la participation massive de tous les habitants de la Rive Gauche.

DEUX STAGES PRÉVUS EN 1978, A L'AUBERGE DE JEUNESSE.

En dehors des vacances scolaires.

Initiation et pratique de la randonnée pédestre (8 au 13 mai 1978).

Les aspects économiques, sociaux et culturels dans le Trégor.

Hier et Aujourd'hui (septembre 1978). (Stage Connaissance de la France).

N.B. — Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au responsable de l'Auberge de Jeunesse, 6, rue du 73^e Territorial — 22300 Lannion.

Permanences assurées :

De 8 h. 30 à 10 h. 30

De 17 h. à 19 h.

De 20 h. 30 à 22 h.

Tous les jours

sauf le dimanche

échos de ker-uhel

A votre service, le Centre Social de Ker-Uhel, boulevard d'Armor, Z.U.P., fonctionne dans les conditions suivantes :

Permanences des assistantes sociales :

— Mme LE CLERQ, bâtiment F 102 :

Mercredi, de 15 h. à 17 h. (sauf le 4^e vendredi)

Vendredi, de 13 h. à 16 h.

— Mme BALAVOINE, à Woas-Wen :

Mardi, de 9 h. à 11 h. et le Vendredi, de 14 h. à 17 h.

Permanence de la municipalité :

— M. Jean TAZÉ, à Woas-Wen :

Le dernier samedi de chaque mois, de 14 h. à 15 h.

Conseillère en économie familiale :

— Mme RENAULT : Mardi, de 14 h. à 16 h. 30.

Jeudi, de 9 h. à 11 h.

Animateur :

— M. ERNOT : Mardi, de 10 h. à 12 h.

Vendredi, de 10 h. à 12 h.

Halte - garderie d'enfants :

Horaires d'ouverture :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi de 8 h. 30 à 12 h.

de 13 h. 30 à 18 h.

Centre aéré enfants :

Le centre aéré enfants du mercredi et des vacances scolaires débutera le mercredi 18 septembre. Les horaires sont les suivants :

— De 13 h. à 17 h.

S'inscrire de préférence :

Le mercredi, de 9 h. à 11 h.

ou le jeudi, de 14 h. à 16 h. 30

Activités adultes :

Le Centre Social rappelle que pour les activités : vannerie, photo, émaux, gymnastique, poterie, etc... il suffit de s'inscrire au Centre Social.

Se renseigner ou téléphoner : 38-75-08 ou 38-75-39

Ce qu'il faut savoir :

Le terrain de jeu situé derrière l'école de Woas-Wen est réservé aux jeunes de Ker-Uhel.

Le secteur et la ferme de Kerrous doivent être aménagés, nous attendons vos suggestions.

Une allée de boules a été réalisée derrière le bâtiment A, d'autres pourraient l'être suivant les demandes.

Une marche a été posée à la poste, pour faciliter l'accès des personnes âgées.

Les espaces verts de Ker-Uhel n'étant pas entretenus suivant le cahier des charges ; seule la tonde des pelouses étant réalisée, l'entreprise a été payée depuis le mois d'avril suivant le travail exécuté.

Un toboggan étant devenu dangereux, derrière le bâtiment F, nous avons dû le démonter ; nous demandons aux personnes qui constatent qu'un jeu est dangereux de prévenir les concierges ; ceux-ci ont reçu des instructions pour que le danger soit éliminé rapidement.

Que voulez-vous :

Enquête sur le futur Centre Social.

LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DE LA Z.U.P.

D'ici trois ans, un nouveau centre social de 200 millions sera construit sur notre Z.U.P.

Traditionnellement, qu'est-ce qu'un centre social ?

Un certain nombre de services offerts à la population

— Economie familiale ; — Halte garderie ; — Assistante sociale ; — Centre aéré.

Diverses activités et des gens à votre service. C'est ainsi que fonctionne le centre existant actuellement, mais un centre social, ça peut être autre chose :

— Une maison pour tous ; — Une maison de quartier ; — Un lieu de rencontre...

C'est pourquoi nous avons pensé vous contacter pour que, vous, habitants du quartier, définissiez ce que sera le nouveau centre.

L'enjeu est important, nous devons prendre l'affaire en main, sinon, une fois de plus, un équipement prévu pour notre quartier sera conçu par des gens qui n'y vivent pas.

Des habitants de votre quartier vont passer chez vous pour en discuter et recevoir vos idées.

histoire d'un lycée d'état

La presse et même la télévision (bretonne) ont fait état ces derniers temps de quelques péripéties de l'affaire concernant les maléfices du lycée. Beaucoup de Lannionnais ont sans doute éprouvé quelques difficultés à suivre les méandres de cette affaire et certains mêmes ont pu être surpris de voir une municipalité concernée par un lycée d'état.

Il nous a donc semblé utile de publier un bref historique situant l'affaire sur le plan administratif et sur le plan juridique. Il est indispensable, en effet, que les Lannionnais puissent être informés, car tous sont concernés, directement pour les élèves et leurs parents, indirectement si, comme le suggère l'autorité préfectorale, la municipalité devait prélever sur son budget les fonds nécessaires aux travaux de réparation sans garantie de remboursement.

I. — HISTORIQUE DE LA CONSTRUCTION - CONVENTIONS.

18 décembre 1963 : La commune de Lannion confie à l'Etat la direction et la responsabilité des travaux de la construction d'un lycée technique municipal.

Les travaux sont répartis en trois tranches :

1^{re} tranche : Réalisation des bâtiments services généraux, logement, externat, atelier et classes techniques, internat filles, transformateur.

2^e tranche : Réalisation des bâtiments internat garçons et administration.

3^e tranche : Réalisation du gymnase et de la piscine.

29 septembre 1966 : Réception provisoire des travaux de la 1^{re} tranche.

18 mai 1967 : Réception provisoire des travaux de la 2^e tranche.

13 février 1968 : Convention entre l'Etat et la municipalité qui transforme le lycée municipal de Lannion en lycée public national à compter du 30 septembre 1966. Par cette convention conclue pour une durée de 10 ans, la ville de Lannion, en tant que propriétaire, met à la disposition du ministre de l'Education Nationale, à titre gratuit, les locaux et les installations de la cité scolaire.

11 juillet 1968 : Réception définitive sous réserve des travaux des deux premières tranches. Cette exception est effectuée pour la responsabilité de l'Etat.

18 juillet 1968 : Réception provisoire des travaux de la 3^e tranche.

19 juillet 1968 : Remise à la ville par l'Etat des bâtiments objet des travaux de la première et deuxième tranches.

18 novembre 1968 : Réception définitive sous réserve des travaux de la troisième tranche.

9 mai 1972 : Remise à la ville par l'Etat du gymnase et de la piscine.

II. — LES MALFAÇONS - INTERVENTIONS.

Dès la fin des travaux, il s'est avéré que la construction était défectueuse ; c'est ainsi que le 16 mai 1971, le conseil d'administration du lycée renouvelle la demande souvent exprimée par le chef d'établissement (lettres du 6-01-68 - 7-03-68 - 2-05-68 - 5-12-68 - 13-09-69 - 18-11-69), pour qu'il soit procédé à la suppression des infiltrations d'eau dans les bâtiments.

Le 24 novembre 1974, le conseil d'administration intervient à nouveau auprès de la municipalité et dresse un inventaire des malfaçons.

Le 17 décembre 1974, une délégation du conseil municipal accompagnée des architectes et des entrepreneurs visite le lycée.

En 1975, la municipalité adresse une requête auprès du tribunal administratif qui nomme un expert ; celui-ci remet son rapport en 1976 et estime le coût approximatif des travaux nécessaires à la somme de 2.365.044 F. Les travaux concernent principalement la première tranche.

Une ordonnance du tribunal administratif, rendue en 1976, précise que « certaines des reprises préconisées sont extrêmement urgentes en raison de l'aggravation considérable qui pourrait résulter du retard apporté à l'exécution des travaux ».

Le 5 mai 1977, lettre du maire au préfet demandant une subvention et l'avisant que la sécurité des usagers était compromise.

Le 17 mai 1977, visite de la municipalité accompagnée de la presse.

Le 23 juin 1977, visite du recteur accompagné de la municipalité.

Le 29 juin 1977, réunion avec le préfet et une délégation

municipale. La demande de subvention pour effectuer les travaux est rejetée.

Le 22 août 1977, la société A.P.A.V.E.O. (contrôle électrique), à la demande du maire, procède à une expertise des installations.

Le 8 septembre 1977, assemblée des maires de l'arrondissement, qui décident de soutenir la municipalité pour demander une subvention exceptionnelle.

Le 8 septembre 1977, réunion du conseil municipal qui, à l'unanimité :

— Charge M^e Briand d'instruire l'affaire devant le tribunal administratif en remplacement de M^e Blandin.

— Considère que la ville ne peut être tenue pour responsable des désordres, les travaux de construction ayant été réalisés par l'Etat, qui en a assuré lui-même le contrôle.

— Attire l'attention du recteur d'académie sur les risques qu'encourent les utilisateurs du lycée.

— Estime pour le cas où l'administration ne tiendrait aucun compte des mesures précitées, être dégagé de toute responsabilité quant aux accidents susceptibles de se produire.

Le 13 septembre 1977, le préfet, dans une lettre adressée au maire, demande d'effectuer immédiatement les travaux les plus urgents.

Le 16 septembre 1977, la municipalité informe le préfet, que la ville ne peut effectuer ses travaux sans que les crédits spéciaux lui soit alloués.

Le 23 septembre 1977, le préfet rappelle sa position : que la municipalité fasse effectuer les travaux en empruntant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

TRIBUNE LIBRE

RÉPARTITION DE LA TAXE D'HABITATION

Ce n'est pas encore l'automne que déjà les « feuilles jaunes » sont tombées ; pas de surprise, le contribuable de Lannion va ressentir le poids de sa taxe d'habitation.

L'héritage de l'actuelle majorité au conseil municipal est ce qu'il est, de toutes façons il faut bien honorer les échéances. Il y a cependant un point qui pourrait être discuté au sein du conseil municipal : la répartition de la taxe d'habitation entre les divers contribuables.

On sait que la taxe d'habitation est liée à la valeur locative, laquelle est déterminée d'après les indications concernant le logement, fournies aux services fiscaux par les assujettis eux-mêmes.

Pour la répartition, le législateur a prévu divers abattements, abattement pour minimum de loyer, qui permet d'augmenter un peu la progressivité de l'impôt, abattement pour charge de famille. Il y a aussi des dégrèvements en faveur des personnes âgées, totaux ou partiels, selon l'âge, selon qu'elles sont ou non soumises à l'impôt sur le revenu, selon qu'elles sont ou non titulaires du Fonds National de Solidarité (voir le verso de la feuille jaune).

Pour les familles, le conseil municipal peut choisir entre trois taux d'abattements 10, 15 ou 20 % pour chacun des deux premiers enfants ; 15, 20 ou 25 % pour chacun des suivants. Ces taux sont appliqués à la valeur locative moyenne (à Lannion, en 1976, elle était de l'ordre de 3.200 F), ce qui, à juste raison, donne le même abattement pour un nombre d'enfants donné. Actuellement, ce sont les taux les plus faibles qui sont appliqués.

Voici quelques arguments qui plaident en faveur des familles nombreuses, les plus mal protégées matériellement, malgré la récente prise de conscience au Parlement, de la nécessité de faire une politique familiale active.

Il faudrait demander des contributions qui seraient en relation avec les ressources et les charges des administrés. Les familles sont obligées d'avoir des logements plus vastes que les célibataires par exemple. Elles ont un niveau de vie, surtout lorsqu'il n'y a qu'un salaire, nécessairement réduit et d'autant plus que les enfants y sont nombreux. Il va sans dire que la plupart des parents responsables acceptent et remplissent leur rôle d'éducation. Sur le plan matériel, les prestations sociales, actuellement de l'ordre de 250 F par mois et par enfant, couvrent entre le tiers et la moitié des dépenses, la plupart du temps. C'est là, dans les familles nombreuses, que les inégalités sociales y sont ressenties d'une façon la plus injuste, car un enfant n'est pas responsable d'être né dans telle ou telle famille. Il est normal que ceux qui n'ont pas ou peu d'enfants participent à ces charges, une nation ne peut survivre sans enfants.

Ils seront bien utiles ces enfants dans quelques années, pour nous remplacer au travail et nous permettre d'avoir une bonne retraite puisque ces retraites fonctionnent selon le principe de la répartition : la charge des pensions est financée par les ressources des cotisants du moment. Tout cela forme donc un ensemble solidaire. Certains diront peut-être que la municipalité n'a pas à faire de politique familiale. Ce n'est pas mon avis, en tout cas la question lui est posée.

Jean FERRÉ

RÉPONSE :

La fiscalité communale est pleine d'injustices. Son vice réside dans sa base de calcul, vieille de deux siècles et parfaitement anachronique : la valeur locative des biens. Si en 1791, elle traduisait assez justement la richesse et les ressources des propriétaires, elle aboutit aujourd'hui, à pénaliser le contribuable à partir de l'apparence de ses ressources, et non plus à créer, une justice fiscale en l'imposant selon ses revenus.

Deux familles à revenus et salaires très inégaux peuvent avoir, parfois, des habitats quasi identiques. L'impôt communal direct, la taxe d'habitation, aura même valeur pour les deux ; il sera un fardeau pour l'un et un poids léger pour l'autre.

Les lois de 1973 et 1975, présentées comme une véritable réforme des finances locales, n'ont pas touché, en fait, aux vices fondamentaux du système. La base des calculs reste toujours la valeur locative, et non pas le revenu.

D'autre part le système fiscal communal qui était, à l'origine, facteur d'une certaine autonomie et de responsabilité communale, est devenu un moyen pour l'Etat de contrôler encore davantage les communes. Les élus ne connaissent pas, en établissant le budget, la répartition des recettes fiscales entre la taxe d'habitation payée par les ménages et la taxe professionnelle payée par les entreprises industrielles et commerciales. Lors du vote du budget, il est simplement demandé au conseil municipal d'inscrire une somme correspondant à l'équilibre du budget. La répartition entre taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle est établie par les services de l'administration.

Aussi, c'est bien devant un dilemme que se trouve le conseil municipal au moment de décider de l'augmentation, ou non, des impôts locaux.

Ne pas augmenter la fiscalité directe, c'est éviter, sans doute, un accroissement de la charge sur les ménages ; mais c'est aussi protéger l'industrie et les revenus du capital, et priver la collectivité des moyens financiers pour entreprendre et bâtir.

Augmenter ces impôts, c'est prélever une plus juste part sur les revenus du capital ; mais c'est aussi, malgré le jeu des abattements à la base et familiaux, malgré les compensations apportées par les modulations dans le prix des services communaux, grever lourdement l'économie des ménages.

La commission « Information-Concertation »